

## Accord de principe sur le changement de destination

Le Maire

Dans le cadre de la vente immobilière sur la plateforme Agorastore réalisée par Jean-Pierre MORTEVEILLE ; je soussigné(e), agissant en qualité de représentant de Sainte Suzanne, autorise le changement de destination du bien sis sous réserve d'analyse du projet pour les destinations suivantes :

- L'habitation
- La résidence hôtelière
- Le bureau
- Le commerce
- L'artisanat
- L'industrie
- La fonction d'entrepôt
- L'exploitation agricole ou forestière

*Ce document est un accord de principe et n'a aucune valeur juridique. Le changement de destination ne pourra intervenir qu'après la validation du service urbanisme de la ville.*

Fait à Sainte Suzanne le 27/9/19

(Signature)

Le Maire  
Jean-Pierre MORTEVEILLE



*(Handwritten signature of Jean-Pierre Morteveille)*